Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, voilà un exemple simple, clair et récent de l'inconstance, de la confusion, du manque de rigidité intellectuelle du chef du parti socialiste.

Les Canadiens doivent se rendre compte qu'une fois de plus le chef socialiste ne sait pas où il va, que dis-je, ne sait pas où il est

Si les Canadiens veulent découvrir la substance dans l'image d'un chef de parti, ils découvriront le contraire chez le chef socialiste, à mesure qu'ils lui gratteront la peau.

• (1405)

[Traduction]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

ON DEMANDE L'ADOPTION DE MESURES LÉGISLATIVES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président:

L'administration publique repose sur un grand principe, voire un impératif: en démocratie, le gouvernement et la Fonction publique doivent, pour bien fonctionner, pouvoir compter sur la confiance des administrés.

Ce sont là les paroles prononcées par le premier ministre (M. Mulroney) le 9 septembre 1985. Avec une lettre ouverte, il déposait cette même date un projet de code d'éthique en sept points pour le secteur public et il instruisait ses agents «de préparer de toute urgence des mesures législatives pour régir le lobbying». Plus de deux ans se sont écoulés et nous attendons toujours des mesures concernant un code d'éthique pour la fonction publique. Le projet de loi C-82 sur le lobbying n'a pas encore été présenté pour examen en deuxième lecture et rien ne laisse supposer que le gouvernement a l'intention de présenter d'autres mesures législatives sur le code d'éthique de la fonction publique ou de se soumettre à un tel code.

Les scandales continuent de se succéder—l'affaire Grossmann, les marchés de location douteux de Travaux publics et maintenant, le scandale des transactions d'initiés impliquant Memotec—et nous voyons les vieux copains des conservateurs et leurs partisans utiliser leurs contacts au sein du gouvernement pour s'enrichir. En conséquence, la population ne se fie plus à notre système politique. Je prie donc le gouvernement de déterrer dès maintenant le projet de loi C-82 et les autres éléments de son projet de code d'éthique.

LES AGENTS DE POLICE ET CEUX DU SERVICE DE SÉCURITÉ

LE SERVICE COMMÉMORATIF SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, j'ai eu le privilège hier d'assister aux côtés du solliciteur général du Canada (M. Kelleher), de membres du service de sécurité de la Chambre des communes, d'agents de la Gendarmerie

royale, d'agents des services de police de Nepean et d'Ottawa et d'autres, au 10° service commémoratif sur la colline du Parlement tenu pour rendre hommage aux agents de police et à ceux du service de sécurité qui sont morts pour protéger la vie et les droits de leurs concitoyens, leurs voisins et les miens.

En 1984, un livre du souvenir réservé aux agents de police et de correction tués dans l'exercice de leurs fonctions était dévoilé sur la Colline. Hier le nom de quatre agents morts par suite d'actes criminels d'agression l'an dernier y ont été ajoutés. Ce sont l'agent Robert Baril du service de police de la Communauté urbaine de Montréal tué le 13 novembre 1986 à 42 ans; le constable spécial Gordon Kowalcyzk de la Gendarmerie royale du Canada tué à Calgary le 26 janvier 1987; le sergent Larry Young du service de police de Vancouver tué le 2 février 1987 à l'âge de 42 ans; et le constable Emmnanuel Aucoin de la patrouille routière du Nouveau-Brunswick tué le 8 mars 1987 à l'âge de 31 ans.

Beaucoup d'autres sont morts dans l'exercice de leurs fonctions au cours d'accidents de la circulation ou d'autre façon. Leur sacrifice n'est pas moins grand ni leur mort moins pénible et nous ne sommes pas moins reconnaissants de leur apport à la qualité de la vie au Canada.

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE BOW

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, depuis deux mois, les Albertains de Canmore et d'Exshaw sont révoltés de voir les eaux bleu vert habituellement limpides de la rivière Bow souillées par une longue traînée brune de rejets d'égout. En septembre, les niveaux de bactéries près d'Exshaw ont atteint 700 parties par millions, soit trois fois et demie le niveau tolérable en Alberta. La source de la pollution est l'installation de traitement des eaux usées de Banff.

Il faudrait rappeler au ministre de l'Environnement (M. McMillan) que, en sa qualité de maire de Banff, il est responsable du fonctionnement de la station d'épuration. Le directeur des services municipaux de Canmore, Frank Kosa, résume en ces termes: «Tom McMillan se fait le champion de la protection de la couche d'ozone, mais il n'est même pas capable de nettoyer son environnement immédiat.»

(1410)

Et que dire du député de Bow River (M. Taylor)? Où est-il quand il s'agit de protéger la santé des personnes de sa circonscription? On ne l'entend pas parler de la pollution de la rivière Bow. Peut-être a-t-il bu de l'eau qui en provenait?

La pollution de cette rivière est une honte nationale. Elle apprend aux Canadiens tout l'intérêt que le gouvernement porte à la protection de nos eaux.